

COMMUNE
DE
VILLARS

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 JANVIER 2023

N°D-2023-01-03

Remboursement repas
cantine à titre
exceptionnel

Le 26 janvier 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 janvier 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : CECCHINI C., FELLON F., MENSE M., PEREIRA S., VANEL M.,

Messieurs : CASTANO C., MASSEL A., CASTONO C., EVEN P., BLANC P., HENAREJOS F.,

Absents excusés :

Absents: POIMBOUF J., CORNAND JB, POUCEL A.,

Procuration :

Secrétaire de séance : MENSE Marilyne

Madame la Maire rappelle qu'un règlement intérieur est en place concernant le fonctionnement du restaurant scolaire notamment sur les tarifs, les remboursements prévus en cas d'absence.

Elle explique qu'une famille vient de faire la demande pour le remboursement de repas non pris par leurs enfants, car les services sociaux leurs ont retirés la garde.

Ce motif de remboursement n'étant pas prévu dans le règlement, L'assemblée doit en délibérer.

Elle propose aussi de rajouter le motif suivant : départ de l'enfant en cas de changement d'école

Le Conseil Municipal

OUÏ l'exposé de Madame la Maire

Après en avoir délibéré

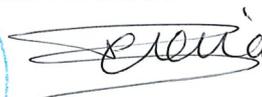
Décide d'ajouter ces motifs de remboursement dans le règlement intérieur de la cantine et si les parents en font la demande

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



La Maire
Sylvie PEREIRA



Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20230130-D-2023-01-03-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023